



Doc. 14843  
08 avril 2019

## Pour des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel

### Amendement<sup>1</sup> n° 4

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Amendement au projet de recommandation

Dans le projet de recommandation, paragraphe 3, remplacer les mots « attend avec intérêt l'adoption par le Comité des Ministres d'une recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme, ainsi que » avec les mots suivants :

« se félicite de l'adoption par le Comité des Ministres d'une recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Elle attend avec intérêt »

### *Note explicative*

l'amendement vise à mettre à jour le projet de recommandation, car le 28 mars 2019 le Comité des Ministres a adopté la recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme.

---

1. 2019 - Deuxième partie de session

